

16 octobre 2020

(20-7130)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

PROJET PILOTE: PROGRAMME D'ASSURANCE VOLONTAIRE PAR DES TIERS

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BELIZE

La communication ci-après, reçue le 13 octobre 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Belize.

1. En avril 2020, le Groupe de travail du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce a approuvé le projet pilote STDF/PG/682: "Pilotage du recours au Programme d'assurance par des tiers en Amérique centrale (Belize et Honduras) pour améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour la santé publique". L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) sera l'organisme chargé de la mise en œuvre de ce projet, qui a débuté officiellement le 12 octobre et prendra fin le 11 octobre 2023. Son budget estimatif est de 942 612 dollars EU, dont 619 916 dollars EU proviennent du STDF et 322 696 dollars EU prennent la forme de contributions en nature.

2. Ce projet pilote est étroitement lié aux travaux en cours du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) concernant l'"avant-projet d'orientations pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers".

3. En résumé, le projet pilote porte sur trois domaines principaux:

- a. Réglementation: mettre l'accent sur les autorités compétentes (renforcement des connaissances sur les programmes volontaires d'assurance par des tiers; examiner le cadre législatif; mener des activités de renforcement des capacités et rechercher des possibilités éventuelles de partenariat public/privé susceptibles de faciliter des transformations stratégiques pour renforcer le système de gestion du contrôle des produits alimentaires sur la base des principes et des lignes directrices du Codex);
- b. Entreprises du secteur alimentaire: faire participer ces entreprises à l'amélioration de la conformité en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les chaînes de valeur sélectionnées. Cette composante du projet devrait favoriser la croissance et la promotion de ces chaînes de valeur et ouvrir de nouvelles possibilités, ce qui profitera aussi aux consommateurs; et
- c. Diffusion et apprentissage: permettre aux pays bénéficiaires de recevoir un mentorat des autres parties prenantes, en particulier de la part des organismes de réglementation en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, qui ont utilisé des programmes volontaires d'assurance par des tiers au titre de leurs stratégies de gestion des risques dans le cadre de leur système national de contrôle des aliments. Cette composante permettra aussi aux pays bénéficiaires de procéder à des échanges sur leur expérience, sur les difficultés rencontrées et sur les enseignements tirés au niveau régional et mondial.

4. Un comité de coordination, composé de représentants des secteurs public et privé, sera chargé de la supervision générale et du soutien à ce projet pilote au Belize.
